

Reçu en Préfecture le : 30 décembre 2022

Publié en ligne le : 30 décembre 2022

PÔLE RESSOURCES

Direction des achats et de la logistique
Bureau gestion immobilière et assurances
Hôtel du Département
27, boulevard de Strasbourg
CS 30528 - 61017 ALENÇON Cedex
☎ 02 33 81 61 84
@ gestimmo@orne.fr

DÉCISION

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Objet : Mise à disposition de locaux au profit
de l'Amicale des personnels du Département et Préfecture

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L3211-2,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection de M. Christophe de BALORRE à la présidence du Conseil départemental de l'Orne,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021, portant délégation au Président du Conseil départemental pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la convention intervenue entre le Département de l'Orne et l'Amicale des personnels du Département et Préfecture, le 25 mars 2010, arrivant à échéance le 8 mars 2022,

Vu le besoin d'un local afin d'exercer son activité au bénéfice des agents de la collectivité,

Considérant que le local, situé dans l'enceinte de l'Hôtel du Département, 27-29 boulevard de Strasbourg à Alençon (61000), n'est pas utilisé par les services du Département et qu'il peut être mis à disposition de l'Amicale des personnels du Département et de la Préfecture,

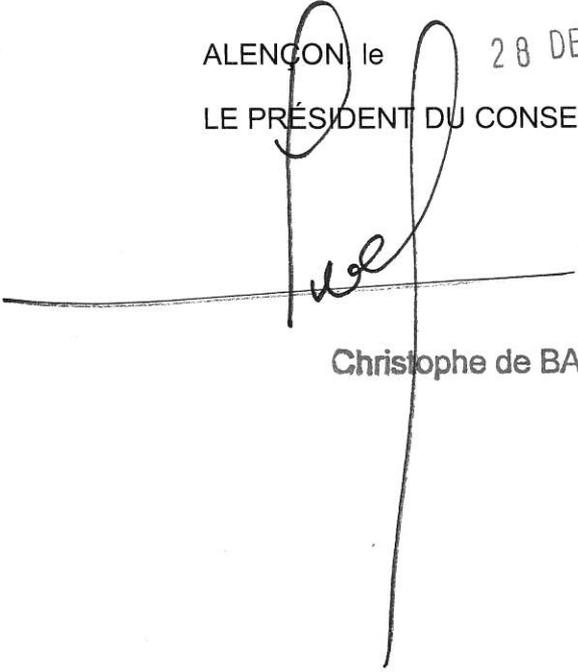
DECIDE

Article 1^{er} : d'autoriser la mise à disposition, à titre précaire, d'un local situé dans l'enceinte de l'Hôtel du Département, 27-29 boulevard de Strasbourg à Alençon (61000), au profit de l'Amicale des personnels du Département et de la Préfecture, pour une surface de 14,30 m², à compter du 9 mars 2022, pour une durée de douze années, soit jusqu'au 8 mars 2034.

Article 2 : Cette convention d'occupation à titre précaire, est consentie moyennant le versement d'une redevance de 1 € par an.

Article 3 : M. le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié sur le site internet du Conseil départemental de l'Orne.

ALENÇON le 28 DEC 2022
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,



Christophe de BALORRE